

## ASSOCIATION FONCIÈRE DE REITWILLER

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8  
Membres présents : 6  
Affiché le : 26 janvier 2024

#### SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

**Sous la présidence** de M. Stéphane ROHFRITSCH, Président de l'Association Foncière de REITWILLER

Étaient présents :

**Membres titulaires** : Mme Anne-Marie KRAEMER maire et membre de droit, M. Antoine REYMUND, Messieurs Jacques ROHFRITSCH, M. Eric FISCHER, M. Martin BURGMANN,

**Membres suppléants** : Mme Clarisse MEHL, M. Marc ROHFRITSCH, M. Bernard REYMUND  
Et M. Alain LANDMANN,

Absents excusés : le représentant de la DDT, M. Jacques ANSTETT

#### **6. OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS – VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Bureau de l'Association Foncière de déléguer la possibilité au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Bureau de l'Association Foncière :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

#### **APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Pour copie conforme,

Le président,

M. Stéphane ROHFRITSCH



La Maire déléguée,

Mme Anne-Marie KRAEMER

